

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2016**

L'an 2016 et le 16 février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Babeth CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Nicolas BARTHE, Laëtitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France. MIR, Bernard PAGES, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE.

Absents excusés ayant donné procuration : Gérard CASTANY procuration à Elise ROUBY, Pierre MONTEL procuration à Roselyne BARANDE, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ

Absents excusés : Marie-Claude GASCON, Franck DE LA LLAVE

Absente : Hélène GODET

Secrétaire de séance : Marie-France MIR

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n° 2015/60 : Représentation en justice de la commune - Affaire Commune de Toulouges c/ SARL Mas Rières.

Décision n° 2016/01 : Attribution du marché relatif aux "Etudes et concertation nécessaires à la création d'une zone d'aménagement concertée secteur Las Palabas" à : DLM Associés pour un montant total de 27 480 € TTC.

Décision n° 2016/02 : Attribution du marché relatif à la fourniture de 15 Tableaux Blancs Intéactifs avec équipements multimédias associés pour l'école élémentaire de Toulouges, à :

- Lot 1 Fourniture de 15 TBI attribué à AXION DURABLE pour un montant de 41 059 € HT

☞ Lot 2 Fourniture d'ordinateurs portables attribué à I.S.P pour un montant de 6 150 € HT.

☞ Lot 2 Fourniture d'ordinateurs portables attribué à I.S.P pour un montant de 6 150 € HT.

Décision n° 2016/03 : Conclusion d'un mandat de vente sans exclusivité avec l'agence immobilière TOULOUGES IMMO pour la vente d'un terrain communal (lot n° 186) situé sur la ZAC du Mas Puig Sec

Décision n° 2016/04 : Convention de mise à disposition de l'Ancien Bar Associatif au CCAS pour la distribution de l'aide alimentaire.

Décision n° 2016/05 : Contrat de prestation de restauration en liaison froide pour la crèche La Claire Fontaine avec BARBOTEU RESTAURATION du 01/02/2016 au 29/02/2016.

Décision n° 2016/06 : Convention de mise à disposition de la salle de remise en forme « Grenache » à l'association Shotokan Club Karaté.

Décision n° 2016/07 : Convention de mise à disposition de la salle de remise en forme « Grenache » à l'association de Gymnastique Volontaire.

Décision n° 2016/08 : Convention de mise à disposition de la salle de remise en forme « Grenache » avec l'association le PASS'TEMPS.

Décision n° 2016/09 : Attribution du marché relatif à l'aménagement paysager du parvis du Camp de Maig à la société D.L.M. Espaces Verts, pour un montant de 30 436,80 € TTC.

Décision n° 2016/10 : Aménagement du Parc de la Maison Esparre – Mission pour la réalisation de l'Avant Projet Détaillé attribuée à ARCHI CONCEPT pour un montant de 9 600 € TTC.

Il est ensuite procédé à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – OMJC – Subvention 2016

Mireille REBECQ, propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 120 000 € au bénéfice de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, pour l'exercice 2016.

Elle précise que cette subvention sera ajustée, si besoin, au moment du vote du budget principal.

Vote pour à l'unanimité.

2 – CCAS – Subvention 2016

Mireille REBECQ, propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 100 000 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2016.

Elle précise que cette subvention sera ajustée si besoin au moment du vote du budget principal.

Vote pour à l'unanimité

3 – USAT BASKET - -Subvention 2016

Gaston COUBRIS, indique à l'Assemblée que l'USAT Basket sollicite la Commune pour le versement de la subvention 2016 d'un montant de 50 000 €

Il rappelle que par délibération en date du 1er septembre 2015, l'USAT Basket a perçu une avance de 35 000,00 €. Cette avance viendra en déduction de la subvention 2016.

L'USAT Basket percevra donc 15 000 €.

Vote pour à l'unanimité

4 – Indemnité de fonction du Maire – Fixation à un montant inférieur au barème

A la suite des élections municipales de mars 2014, le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 4 avril 2014, les taux, en pourcentage, des indemnités de fonction des élus.

Par délibération du 12 mai 2015, à la demande de Jean ROQUE le Conseil Municipal a approuvé la baisse de l'indemnité de fonction du Maire, la portant de 55 % à 49,50 % à compter du 1er mai 2015.

L'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, précise qu'à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, soit 55 % sans délibération du Conseil Municipal.

Jean ROQUE souhaitant conserver son indemnité au taux de 49,50 %, le Conseil Municipal doit se prononcer pour accepter la fixation de cette indemnité au taux inférieur au barème.

Ainsi l'article 1 de la délibération n°2015/05/07 du 12 mai 2015 reste inchangé :

ARTICLE 1

Taux en pourcentage de l'indice Brut 1015

☞	Maire	49,50 %
☞	1er Adjoint	22,00 %
☞	2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème Adjoint	18,155 %
☞	Conseillers Municipaux Délégués	4,614 %

et l'article 4 est modifié comme suit : “.Fixe l'entrée en vigueur de cette délibération au 1er janvier 2016”

Les autres articles de la délibération du 4 avril 2014 restent inchangés.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Opération Pass'sports

Gaston COUBRIS, explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « Pass'sports », lancée en septembre 2011, et renouvelée tous les ans au mois de septembre, il convient de prendre une délibération pour individualiser les montants dus à l'USAT Basket, USAT Tennis de Table, Shotokan club Karaté, Roussillon Football Canohès Toulouges, la Plume Toulougienne, USAT Tennis, USAT Judo.

Les crédits seront prévus au Budget 2016, article 6574. Cette répartition est la suivante :

Association	Nombre	Montant	Total
USAT BASKET	3	50,00 €	150,00 €

LA PLUME TOULOUGIENNE	2	50,00 €	100,00 €
USAT TENNIS DE TABLE	4	50,00 €	200,00 €
SHOTOKAN CLUB KARATE	3	50,00 €	150,00 €
USAT JUDO	23	50,00 €	1 150,00 €
RFCT	5	50,00 €	250,00 €
USAT TENNIS	14	50,00 €	700,00 €
TOTAL	54		2 700,00 €

Vote pour à l'unanimité.

6 – Restaurant Scolaire – acquisition d'un lave vaisselle – demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Mireille REBECQ, explique à l'Assemblée que le restaurant scolaire va être doté d'un nouveau lave vaisselle. Elle précise que depuis la rentrée de septembre 2015, le restaurant reçoit plus de 400 enfants sur deux services, et qu'il faut faire évoluer le matériel pour faciliter le travail du personnel.

Cette acquisition pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire et le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à déposer un dossier de demande.

Le montant prévisionnel de ce matériel s'élève à 23 650,00 € H.T.

Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, auprès de Madame Hermeline MALHERBE, Sénatrice des Pyrénées-Orientales.

Vote pour à l'unanimité.

7 – AD'AP – Programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics – demande de subvention au titre de la DETR

Raymond CARBONES, rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2015 et dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, le Conseil Municipal a validé le financement et la planification des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016, cet agenda a été accepté pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

La commune a fait le choix de rendre accessibles en priorité, 12 bâtiments sur 23, pour un montant total prévisionnel de travaux de 75 895,80 € H. T. Les 11 bâtiments restants sont répartis sur les 5 années suivantes dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Raymond CARBONES demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour ces travaux programmés sur l'année 2016.

Vote pour à l'unanimité.

8 – Brasserie des Sports – avenant au crédit-bail immobilier

Mireille REBECQ rappelle qu'en date du 15/10/2013, la commune de Toulouges a signé une convention de crédit-bail immobilier avec la SARL « Brasserie des Sports » qui a pour objet de permettre au crédit-preneur, d'acquérir à terme, l'immeuble situé au 18 place de la République.

A ce titre, la convention initiale stipulait que le versement du loyer d'exploitation, par le crédit-preneur, serait payable semestriellement, les 31 mai et 30 novembre de chaque année.

Le crédit-preneur ayant manifesté son souhait de payer le loyer d'exploitation de la troisième année et jusqu'à la dernière année (la dixième), mensuellement, pour une meilleure gestion de sa trésorerie, elle propose au Conseil Municipal de donner son accord sur ce changement.

Vote pour à l'unanimité.

9 – Droit de places - Modification des tarifs et annulation de la délibération n° 2015/12/09 du 18/12/2015

Mireille REBECQ explique que par délibération n° 2015/12/09 du 18/12/2015 le Conseil Municipal, avait fixé les nouveaux tarifs des droits de places pour l'année 2016. En raison d'une erreur matérielle sur les tarifs de droits de place calculés au mètre linéaire, il convient d'annuler cette délibération.

Elle rappelle que sur proposition de la Commission Economie et Entreprises, le Conseil Municipal, par délibération n° 2014/09/05 du 16/09/2014, avait fixé les droits de place à 1,00 € du mètre linéaire. Ce tarif reste inchangé.

Elle propose donc à l'Assemblée les tarifs des droits de place, comme indiqués ci-dessous :

Droits de places

. Minimum 4 ml	1,00 €
. De 4 à 6 ml	1,00 €
. De 6 à 8 ml	1,00 €
. + de 8 ml	1,00 €

Camions, cirques, (par jour)	38,00 €
------------------------------	---------

Stands de foire : Scooters... 3 j Maximum	140,00 €
---	----------

Stands de foire : Scooters au delà de 3 jours (/jour)	53,00 €
---	---------


Stands de foire : Tir ... (par jour)	23,00 €
---------------------------------------	---------

Vote pour à l'unanimité.

10 – Concessions cimetières et location provisoire de casiers – modification de tarif et annulation de la délibération n° 2015/12/10 du 18/12/2015

Mireille REBECQ rappelle que par délibération n° 2015/12/10 du 18/12/2015, le Conseil Municipal, avait fixé les nouveaux tarifs des concessions cimetières et locations provisoires de casiers pour l'année 2016. En raison d'une erreur matérielle, le prix du casier crématiste a été fixé à 1 158,40 € au lieu de 1 010,80 €, il convient donc de redélibérer pour modifier ce montant et valider ceux des concessions et des locations de casiers.

Concessions de cimetière

- Le mètre carré de terrain	369,00 €
- Casier crématiste (hors frais, construct° 789,40 € + 0,60 m²) 0,60 m²	1 010,80 €
 frais, construct° 925,00 € + 1m²) 1 m²	Le casier (hors 1 294,00 €

Locations de casiers

(3 mois gratuits et sans excéder 3 ans)	
-1 ^{ère} année (par semestre)	30,00 €
-2 ^{ème} année(par semestre) (tarif 1 ^{ère} année x 2)	61,00 €
-3 ^{ème} année (par semestre) (tarif 2 ^{ème} année x 2)	122,00 €

Vote pour à l'unanimité.

11 – Lotissement communal “Als Horts”- marché complémentaire pour les lots n° 1 et 3

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 20 décembre 2011, le Conseil Municipal avait attribué les marchés concernant la réalisation du lotissement communal "ALS HORTS".

Elle précise à l'Assemblée que des travaux, non prévus par le Maître d'Oeuvre ont été nécessaires afin d'effectuer une remise en état de la voirie et de l'éclairage public du lotissement, à la suite de dégradations pendant la construction des habitations.

Pour ce faire et au vu de l'urgence, il est nécessaire de passer un marché complémentaire avec les entreprises déjà titulaires du marché. Le montant de ces travaux complémentaires se décompose comme suit :

- EIFFAGE, titulaire du lot n°1 “Terrassements voirie”, pour un montant de 17 055,00 € H. T
- CEGELEC, titulaire du lot n°3 “Réseaux secs”, pour un montant de 2 284,00 € H. T

Vote pour à l'unanimité.

12 – Lotissement communal Als Horts – avenant n° 1 au lot n° 4 (espaces verts)

Mireille REBECQ, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 20 décembre 2011, le Conseil Municipal a attribué les marchés pour les travaux de viabilité du lotissement communal ALS HORTS.

Concernant le lot n°4 « Espaces verts », attribué à la société D. L. M Espaces verts, le projet a été repensé et certains travaux ne seront pas réalisés, engendrant ainsi une moins value. Le montant de cette moins-value s'élève à 36 549,50 € HT.

Le montant initial de ce marché devant être actualisé, elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Lot	Entreprise	Montant initial du marché HT	Objet	Avenant en moins value HT	Nouveau Marché HT

Lot n° 4	DLM ESPACES VERTS	64 176,50 €	. Economie sur nombre de plantations . Suppression de zones de traitement (haute de berges du bassin de rétention) . Changement de traitement (prairie fleurie à la place de bâches, galets sur les mails et arrière de parcelles)	36 549,50 €	27 627,00 €
----------	-------------------------	-------------	--	-------------	-------------

Vote pour à l'unanimité.

13 – Acquisition de matériel informatique pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Clairfont et l'espace jeunes – demande de subvention auprès de la CAF

Elise ROUBY informe l'Assemblée, que l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et l'Espace Jeunes de Toulouges doivent renouveler leur parc informatique devenu obsolète. Cela concerne des postes informatiques et deux disques durs externes.

Le coût global de l'opération s'élève à 3 693,72 € H.T.

Cette acquisition pourrait bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales. Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Vote pour à l'unanimité.

14 – Cession d'une bande de terrain à M. MEDIAVILLA

Laurent ROSELLO explique que dans le cadre de l'opération de la ZAC du Mas Puig Sec, afin de réaliser un aménagement linéaire le long de la rue René Cassin (ancien chemin du clos Saint Pierre) il est proposé à 2 propriétaires riverains de faire l'acquisition d'une bande de terrain le long de leurs parcelles respectives.

Monsieur MEDIAVILLA est propriétaire de la parcelle AI 37, il lui a été proposé d'acquérir une bande de terrain d'environ 54 m², pour un prix de 95 €/m² soit environ 5 130 €, le bornage étant à la charge de l'acquéreur. Le service France Domaines a été consulté à ce sujet.

Il propose au Conseil Municipal de valider cette vente.

Vote pour à l'unanimité.

15 – Cession d'une bande de terrain à M. et Mme FAJAL

Laurent ROSELLO explique que dans le cadre de l'opération de la ZAC du Mas Puig Sec, afin de réaliser un aménagement linéaire le long de la rue René Cassin (ancien chemin du clos Saint Pierre) il est proposé à 2 propriétaires riverains de faire l'acquisition d'une bande de terrain le long de leurs parcelles respectives.

Monsieur et Madame FAJAL sont propriétaires de la parcelle AI 68, il leur a été proposé d'acquérir une bande de terrain d'environ 36 m², pour un prix de 95€/m² soit environ 3 420 €, le bornage étant à la charge de l'acquéreur. Le service France Domaines a été consulté à ce sujet.

Il propose au Conseil Municipal de valider cette vente.

Vote pour à l'unanimité.

16 – Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi de Collaborateur de Cabinet

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2015, un poste de Collaborateur de Cabinet à 10/35ème a été créé à compter du 1er janvier 2016. Le temps de travail estimé sur cet emploi ayant été réévalué, il propose au Conseil Municipal d'en modifier la durée hebdomadaire à hauteur de 14/35ème, à compter du 1er février 2016 et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

17 – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales a validé le 17 décembre dernier, les tableaux d'avancement de grade des agents de la Commune.

Dans le but de favoriser la promotion interne et afin de nommer ces agents, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à temps complet, et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

18 - Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales a validé le 17 décembre dernier, les tableaux d'avancement de grade des agents de la Commune.

Dans le but de favoriser la promotion interne et afin de nommer ces agents, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à temps complet, et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

19 - Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales a validé le 17 décembre dernier, les tableaux d'avancement de grade des agents de la Commune.

Dans le but de favoriser la promotion interne et afin de nommer ces agents, il propose au Conseil Municipal de créer un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe à temps complet, et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

20 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – modification du point n° 16 de la délibération n° 2014/04/25 du 4/04/2014

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée, que dans sa séance du 4 avril 2014, conformément à l'article L.2122-22 du C. G. C. T, le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat un certain nombre d'attributions qui relèvent de sa compétence.

Elle explique que le Maire rend ensuite compte, à chaque séance du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Mireille REBECQ indique que sur les conseils de Maître PONS-SERRADEIL, avocat conseil de la commune, le point 16 de cette délégation traitant des actions en justice intentées par la commune ou des actions de défense de la commune, doit être précisé. Il doit définir les cas pour lesquels le Conseil Municipal donne délégation au Maire en la matière et se présente comme suit :

- « Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants ; en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure au fond devant les juridictions générales ou spécialisées, administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, nationales, communautaires ou internationales et devant le tribunal des conflits »

- « De se constituer partie civile, de porter plainte entre les mains du Procureur de la République, de porter plainte avec constitution de partie civile ou d'agir par citation directe pour toute infraction dont la Commune serait victime ou lorsque la loi lui reconnaît les droits de la partie civile »

Vote pour à l'unanimité.

21 - AD'AP – Programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics – demande de subvention au titre du programme de soutien à l'investissement public local – Exercice 2016

Raymond CARBONES, rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2015 et dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, le Conseil Municipal a validé le financement et la planification des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016, cet agenda a été accordé pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

La commune a fait le choix de rendre accessibles en priorité, 12 bâtiments sur 23, pour un total de 75 895,80 € HT. Les 11 bâtiments restants sont répartis sur les 5 années suivantes dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Raymond CARBONES demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du programme de soutien à l'Investissement Public Local. Le financement sollicité sera de 50 % du programme de travaux 2016.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 19h45

La secrétaire de séance,

Marie-France MIR